

Négociation de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences : *On arrive au bout !*

Fin de la négociation de l'accord triennal

GPEC ARF

démarrée en **avril 2019**,
pour une mise en route de l'accord
au **1er avril 2021**



Un accord GPEC, pour :

adresser un message fort et rassurant aux salariés en leur indiquant que l'entreprise se soucie du devenir de chacun et de l'évolution de son poste de travail.

La **CFTC** ne peut donc qu'aller dans ce sens, si l'accord est à la hauteur de ses demandes.

Des avancées travaillées collectivement :

- **L'observatoire des métiers**, clé de voûte de ce nouvel accord :
Il permet de dessiner la cartographie des métiers stables, en mouvement ou "dits sensibles" ainsi que d'identifier les nouveaux métiers, afin que chacun puisse trouver sa place dans l'entreprise.
- **Un plan de développement de compétence** enfin intégré à cet accord :
des mesures d'accompagnement pour être acteur de son avenir professionnel ou de formations : les entretiens pro, les parcours pro, , **le CPF**, la **VAE**...avec également un accompagnement spécifique des salariés en métier dit "sensible".
- **Des dispositions relatives à l'accompagnement des fins de carrière (Séniors)** enfin intégrées également :
repos consécutifs, congés, nocturnes, coupures et horaires, implantations de nuit, passage à temps partiel...

Satisfaite par les avancées de cette négociation, qui permettra de

DÉVELOPPER L'EMPLOYABILITÉ ET SAUVEGARDER L'EMPLOI DE TOUS

la délégation CFTC, à l'écoute des élus et des salariés,

est favorable à ce nouvel accord ARF,

une avancée supplémentaire vers la convergence !!!

La délégation de négociation **CFTC** aux paritaires **GPEC**